



**PIGNY**

Téléphone : 02 48 69 31 45  
Mail : [mairie@pigny18.fr](mailto:mairie@pigny18.fr)

## **ARRETE PERMANENT N° 2024-085 DU 04 OCTOBRE 2024**

Fixant le régime de priorité rue de la Mairie et rue de l'Eglise, RD31

Le Maire de PIGNY,

Vu les articles R 417-1 à R 417-13 du Code de la Route ;

Vu les articles L.2213-1 à L.2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le régime de priorité doit être modifié afin d'assurer la sécurité des usagers rue de la Maire et rue de l'Eglise, RD 31 ;

### **ARRETE**

#### **ARTICLE 1er :**

Un régime de priorité à droite est instauré rue de la Mairie et rue de l'Eglise, RD 31, sens entrant et sens sortant de Pigny.

Les usagers de la route circulant rue de la Mairie et rue de l'Eglise sont tenus de céder le passage aux véhicules venant de leur droite circulant sur :

- la rue de la Marge
- résidence de la Prairie
- la rue des Chanteaux
- la rue de la Marivol
- la rue des Irantèles
- la rue de la Folie

#### **ARTICLE 2 :**

Toutes les dispositions antérieures réglementant la priorité aux l'intersections définies ci-dessus sont abrogées.

#### **ARTICLE 3 :**

Cette réglementation prend effet dès la pose de la signalisation adéquate.

#### **ARTICLE 4 :**

Les dispositifs de signalisation nécessaires seront mis en place par la Commune de Pigny conformément aux dispositions de l'instruction interministérielle – quatrième partie - signalisation de prescription.

**ARTICLE 5 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la commune de Pigny.

**ARTICLE 6 :**

Conformément à l'article R. 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

**ARTICLE 7 :**

le Maire de Pigny,  
le Directeur des routes du Conseil Départemental du Cher,  
le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Cher,  
**sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est affiché et publié.**

Le Maire,

P. RICHARD

Notifié/publié sur le site de la commune le : 07.10.2021

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE PIGNY' and '1817' around a central emblem. The signature is slanted and appears to be 'P. Richard'.